

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement numéro 496**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 19 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement no.496 concernant numérotation civique des immeubles sur le territoire de la Municipalité ;
- Que le règlement no. 496 sera officiellement en vigueur ce 21 septembre 2022 ;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2022

Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
AVIS PUBLIC  
AVIS DE PROMULGATION**

---

Je, Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 496 concernant la numérotation civique des immeubles sur le territoire de la Municipalité à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 septembre 2022.

Le 21 septembre 2022 entre 9 heures et 19 heures telles que requis par la loi et continuuel pour plusieurs jours.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière